15607
Cote
Fre
19771

RÉPONSE
DE M. DE GRAVE,

ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE,

Au Mémoire de M. de Wittgenſtein, commandant l'Armée du Midi, le juin 1792.

Il eſt faux que j'aie propoſé de retirer les troupes du Midi; il eſt au contraire très-certain que je les ai augmentées de dix bataillons. Il eſt faux que je n'ai pas fait tout ce que la loi me preſcrivoit pour l'arreſtation des brigands d'Avignon. Il eſt au contraire très-vrai que j'ai expédié le courrier portant les dépêches du miniſtre de la juſtice, du miniſtre de l'intérieur & les miennes, pour faire effectuer leur arreſtation.

MES amis m'aſſurent, monſieur, que l'on a répandu dans le public des ſoupçons à mon déſavantage, ſur ce qui, dans mon admi-

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

tration, a eu rapport aux affaires d'Avignon; j'eſpere détruire ces ſoupçons, en faiſant quelques obſervations ſur la correſpondance que vous avez rendue publique.

La premiere page de ce mémoire prouve que vous vous étiez chargé, comme militaire, de rétablir la paix, & de faire parler la loi; mais pour que le ſuccès dont vous vous flattiez eût été durable, il eût fallu le devoir à ceux que la loi charge de la ſûreté publique : c'étoient les corps adminiſtratifs, judiciaires & municipaux qui devoient vous requérir, qui devoient *punir les crimes*, empêcher *le triomphe du brigandage & de l'aſſaſſinat*; vous n'aviez point, à cet égard, de *reſponſabilité*; vous ne pouviez agir que ſur leur réquiſition; & comme commandant de toutes les troupes, vous étiez envoyé pour que tous les mouvemens fuſſent faits plus promptement & plus à propos, pour éviter les retards qui réſultoient des ordres donnés de Paris. Votre correſpondance devoit éclairer le miniſtre, & c'étoit à cela que ſe bornoit vos fonctions civiles : car je n'avois pu vous tranſmettre, comme militaire, aucune autorité pour faire parler les lois, dont les magiſtrats ſont les ſeuls organes. J'ai donc penſé, monſieur, qu'avec les meilleures in-

tentions, beaucoup de zele & de courage, vous vous étiez trompé dans le syſtême de conduite que vous aviez embraſſé ; & votre erreur, qui ne provenoit que du déſir que j'aurois eu, ainſi que vous, d'arrêter promptement de grands déſordres, ne peut certainement faire aucun tort à votre réputation.

Comme miniſtre, je ne devois agir que par les moyens que la conſtitution me fourniſſoit : tel étoit mon devoir, & telle étoit la ferme volonté que le roi n'a pas ceſſé un ſeul moment de me montrer pendant tout le temps de m onminiſtere.

Maintenant, monſieur, rappelez-vous la lettre que vous m'écrivîtes le 5 avril (1), & ſur laquelle je crus devoir propoſer au roi d'accepter la démiſſion que vous m'offriez.

Vous m'appreniez, par cette lettre, que la garde nationale de Marſeille étoit regardée dans le pays comme agiſſant au nom de la loi, *attendu la réquiſition des adminiſtrateurs du département des Bouches du Rhône.*

« Vous ne pouviez protéger Avignon dans » ſes murs contre les forces extérieures qui » menaçoient cette ville ; ces forces extérieures

(1) Page 17 du mémoire de M. de Wittgenſtein.

» étoient les gardes nationales, & vous ne pou-
» viez vous oppoſer à leur paſſage que par
» la marche des troupes pour la défenſe de la
» Durance. Mais pour exécuter cette défenſe,
» il falloit agir dans le département des Bou-
» ches du Rhône, & vous étiez en même
» temps requis par les adminiſtrateurs du di-
» rectoire de ce département, de n'y pas faire
» entrer de troupes; ils réformerent depuis
» cette réquiſition, & ſubſtituerent le mot *agir*
» à celui *entrer* (1) ». *D'un autre côté, vous me mandiez*, « que les commiſſaires civils
» d'Avignon exigeoient que vous ſoumiſſiez
» vos diſpoſitions militaires à leur réquiſition;
» que votre contenance étoit fort au-deſſus
» d'une ſemblable prétention: mais que comme
» le refus de vous y ſoumettre alloit élever
» entre vous & eux des diſcuſſions infiniment
» nuiſibles à la choſe publique. Vous déſiriez
» votre rappel, ſi les commiſſaires civils (*in-dépendans de mon département*), » ne rece-
» voient l'ordre de ſe borner aux fonctions qui
» devoient leur être attribuées (2) ».

Toujours dans la même lettre, vous vous

(1) Page 10 du mémoire de M. de Wittgenſtein.

(2) Page 17 » idem.

plaignez d'*être sans intendant, sans adjudans généraux, sans commissaires des guerres, & sans armée* (1). Ce reproche, que vous m'adressiez, étoit d'autant plus mal fondé, que vous aviez choisi vous-même une partie des personnes composant votre état-major. Vous aviez fait à Paris le travail de votre armée, & votre armée étoit à vos ordres dans tous les départemens où s'étendoit votre commandement.— Ainsi, dans la même lettre, vous paroissiez mécontent de tous ceux avec qui vous aviez à traiter ou à correspondre; & vos derniers mots étoient: *Je finis en vous répétant que si, craignant encore la force individuelle d'un général isolé, on cherche à l'entraver dans tous ses pas, sa démission est remise, dès ce moment, entre vos mains* (2).

Certainement, monsieur, je n'ai cherché à vous ôter aucun moyen d'agir; d'ailleurs vous arriviez, & ce début ne pouvoit guere me donner d'espérance pour le succès de votre commandement.

Je ne pouvois pas croire que le moyen de se plaindre de tout le monde fût celui de con-

(1) Page 17 du mémoire de M. de Wittgenstein.
(2) Page 19, idem.

cilier les esprits ; je ne pouvois pas espérer que le système de ramener l'ordre militairement fût conforme à la constitution : j'y voyois la certitude de nouveaux troubles, & je ne voyois pas ceux que votre présence empêchoit, lorsque vous me mandiez ; *Les incendies des châteaux ne continuent pas moins autour de nous* (1).

Lorsque, pendant le temps de votre commandement, les prisonniers sortoient des prisons d'Avignon (2), lorsque les commissaires civils, vous ayant demandé de vous rendre dans cette ville, pour vous concerter avec eux, vous crûtes que votre nom, *que vous vous efforciez de faire retentir de toute part*, feroit plus que votre présence (3).

J'ignore, monsieur, si j'ai eu tort de proposer votre rappel ; mais c'est dans le mémoire que vous avez rendu public que j'en viens d'extraire les motifs. C'est dans ce mémoire où j'ai vu avec peine le crédit que vous donnez à la calomnie répandue dans le monde, sur le projet de retirer les troupes du Midi (4) ;

(1) Page 26 du mémoire de M. de Wittgenstein.
(2) Page 8, *Idem.*
(3) Page 7, *Idem.*
(4) Page 14, *Idem.*

projet que je n'ai jamais eu, & que la perfidie de l'eſprit de parti a affecté de confondre avec ce que j'ai dû dire ſur l'inſuffiſance de l'armée, pour fournir des forces militaires à tous les départemens qui en demandoient, avec ce que j'ai dû prévoir de la néceſſité de raſſembler des troupes ſur les frontieres du Midi : ce qui n'étoit pas les éloigner d'Avignon ; & vous ſaviez mieux que perſonne que bien loin d'avoir diminué les forces de votre armée, je les ai augmentées de dix bataillons (1). Ainſi, monſieur, c'eſt ſur vous, c'eſt ſur vo-

(1) Page 4 du mémoire de M. de Wittgenſtein. On lit à la page 15 du même mémoire : « J'ai entre les » mains les demandes réitérées de tous les corps admi- » niſtratifs qui m'entourent, où ils invoquent à l'envie, » comme le ſeul remede à leur maux, la préſence des » troupes de ligne ».

M. de Wittgenſtein devroit dire ce qui l'a empêché de céder aux vœux des corps adminiſtratifs qui l'entouroient. N'avoit-il pas la libre diſpoſition des troupes ? Ne pouvoit-il pas les placer où il le jugeoit convenable, ſans aucun ordre particulier de ma part ? Veut-il dire que j'aurois dû augmenter encore ſon armée ? Mais le pouvois-je ? Qu'on ſe rappelle les reproches que me fit M. le maréchal de Luckner pour les dix bataillons que je n'avois tiré, en partie, que momentanément de ſon armée.

tre loyauté que j'aurois dû compter, pour démentir ce que vous aviez la certitude d'être évidemment faux; vous connoissiez mon caractere avant de connoître mes opinions, & vous pouviez être très-sûr que je ne serai jamais l'ami de ceux qui provoquent le brigandage, ou qui l'autorisent, de ceux qui se croient au-dessus des lois, ou de ceux qui veulent se faire justice eux-mêmes, de ceux qui désirent renverser la constitution, ou de ceux qui pensent la soutenir, en commettant ou en tolérant les injustices & les crimes.

Dans la plupart des journaux on a altéré le texte, & forcé le sens d'un discours que j'avois prononcé à l'assemblée nationale. Mon intention étoit de ranimer l'esprit public, qui devroit par-tout veiller à la défense des propriétés; j'espérois faire sentir qu'à la suite de la dévastation des châteaux, on devoit craindre la dévastation des maisons, & peut-être l'incendie des chaumieres; qu'une fois le goût du pillage, mis à la place de l'habitude du travail, on ne pourroit plus dire à quelle classe de la société s'arrêteroit la dangereuse comparaison entre celui qui a quelque chose, & celui qui n'a rien. C'étoit à cette réflexion importante que j'espérois conduire les esprits

& arrêter l'opinion. Lorsque je vis qu'on m'avois si mal interprêté, j'essayai de me faire encore entendre sur le même sujet; mais on ne donna nulle attention à ce second discours: l'esprit de parti revient rarement sur les jugemens dictés par la calomnie. Au surplus, pendant que j'étois encore au ministere, l'assemblée a décrété que les accusés évadés des prisons d'Avignon seroient arrêtés & reconstitués prisonniers. Aussi-tôt ce décret sanctionné, j'ai joins les ordres les plus précis à ceux donnés par le ministre de la justice & le ministre de l'intérieur, pour sa plus prompte exécution.

Signé P. DE GRAVE.

Discours de M. de Grave, ministre de la guerre, prononcé à l'assemblée nationale, le 14 avril 1792, imprimé par ordre de l'assemblée nationale.

L'assemblée nationale a ordonné un rassemblement de troupes près d'Arles, & toutes les mesures ont été prises pour la prompte exécution de ce décret.

Les gardes nationales de Marseille, réunies

par les ordres du directoire du département, & marchant en conséquence des réquisitions de ce corps administratif, croient voir dans ce rassemblement de troupes une force publique dirigée contre eux (1).

Je supplie l'assemblée nationale de donner toute son attention à la situation du midi ; peut-être la confiance de l'assemblée, dans le patriotisme des citoyens qui ont juré de maintenir la constitution, fera plus que l'appareil d'une force menaçante pour rétablir l'ordre & faire respecter la loi (2).

On a porté l'exagération des craintes jusqu'à prédire que l'armée de Marseille, composée de six mille hommes, se porteroit sur Avignon, d'Avignon sur Lyon, & de Lyon à Paris. Heureusement ce plan est impraticable, & ne peut jamais entrer dans les desseins des vrais amis de la constitution. On ajoute que le but d'un tel projet de conquête est

(1) Il étoit important d'avertir ainsi le directoire du département de sa responsabilité sur la suite des événemens.

(2) Il étoit très-juste de penser que l'influence de l'assemblée nationale pouvoit faire plus pour le retour de la tranquillité, que l'emploi d'une force militaire mal disciplinée.

d'opérer une nouvelle révolution ; & l'on porte la folie jusqu'à répandre que cette nouvelle révolution seroit en faveur du système républicain, & auroit pour objet de détruire la constitution (1).

C'est ainsi que l'on cherche à calomnier les citoyens qui ont déjoué tous les complots du camp de Jalès & la véritable intrigue de contre-révolution, dont le Midi étoit menacé.

Si les gardes nationales de Marseille étoient sortis du département des Bouches du Rhône contre le vœu des autres départemens, alors la conduite de cette armée seroit entierement inconstitutionnelle, & on ne pourroit éclairer trop tôt des citoyens, qu'un excès de zele auroit égarés, au point de ne pas prévoir les dangers d'une semblable démarche ; mais toutes les inquiétudes seront dissipées, si l'assemblée s'occupe un moment des troubles qui désolent les départemens du Midi ;

(1) Comme on ne peut se dissimuler que le système républicain a au moins autant de partisans que le système aristocratique, & que ces deux systêmes sont également destructifs de la constitution, qui déclare le gouvernement monarchique (tit. 3, art. 4.), il est important de déjouer tout ce qui, soit dans un sens, soit dans un autre, s'écarte de l'acte constitutionnel.

& l'opinion des repréſentans du peuple fera plus que des armées, pour aſſurer l'exécution des lois (1). Je penſe donc que les troupes ne ſont point néceſſaires pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans ces départemens, puiſqu'elles n'y ont produit que l'effroi ; puiſqu'elles y deviennent inſuffiſantes, du moment que leur préſence augmente les maux

(1) Pour pouvoir juger la fin de ce diſcours ſans aucune prévention, il faut ſavoir que le relevé des demandes faites pour cauſe de troubles ou de déſordres auroit néceſſité, pour y ſatisfaire, une armée au moins double de l'armée actuelle ; il y avoit à cette époque plus de troupes qu'il n'y en a jamais eu dans le midi de la France, & cependant l'on brûloit des châteaux, & l'on voyoit des aſſaſſinats impunis ; il falloit donc chercher un autre moyen que celui évidemment inſuffiſant, il falloit adopter un autre ſyſtême, & comme il me paroiſſoit impoſſible qu'il exiſtât un pays où les brigands fuſſent aimés, j'avois cru ſuppléer à la force militaire très-inſuffiſante, en réveillant l'eſprit public, en diſant aux citoyens : Défendez la loi, elle eſt votre plus importante propriété, elle conſerve toutes les autres ; c'eſt elle qui vous oblige de veiller ſur les biens, ſur la ſûreté de tous ceux qui habitent ou qui paſſent près de vous ; c'eſt elle qui vous aſſure la jouiſſance de votre travail, car celui qui aujourd'hui voit tranquillement piller ou aſſaſſiner ſon voiſin, peut demain offrir le même ſpectacle à des yeux indifférens.

qu'elles ont à prévenir ou à réparer. Oui, Meſſieurs, le miniſtre de la guerre doit vous aſſurer que ce n'eſt point ſeulement avec l'armée qu'on peut eſpérer, dans les circonſtances actuelles, de rétablir la paix, d'opérer la libre circulation des grains, d'empêcher qu'on ne continue, dans le Midi, de brûler les châteaux; enfin, de maintenir par-tout le reſpect des propriétés, & le véritable amour de la conſtitution.

C'eſt dans les ſeuls citoyens, réunis en gardes nationales, agiſſant en vertu des autorités conſtituées, que vous trouverez la force néceſſaire pour rétablir l'ordre, & pour en affermir la durée. La loi eſt la premiere propriété d'une nation libre; & c'eſt à tous les citoyens, & non à une portion, ſpécialement destinée à la garde de l'extérieur, qu'il appartient de la défendre.

Cette facilité qu'on a cru trouver de faire appaiſer les troubles intérieurs par les troupes de ligne, a, pour ainſi dire, endormi les citoyens ſur leurs premiers devoirs, & plus on a envoyé de troupes, plus les troupes ſont devenues néceſſaires.

La vérité des obſervations que je préſente à l'aſſemblée, prend encore un caractere plus

frappant par les circonſtances actuelles. La marche des troupes étrangeres nous oblige à porter ſur les frontieres tous les moyens de repouſſer les hoſtilités dont nous ſommes menacées. C'eſt autant pour être diſpoſés à repouſſer ces hoſtilités que pour ne pas différer à rendre nos troupes inſtruites, diſciplinées & manœuvrieres, que le roi a ordonné qu'il ſeroit formé des camps dans chaque armée ; & peut-être ſeroit-il important que l'aſſemblée, en revenant ſur le décret qui fixe un raſſemblement dans les environs d'Arles, laiſsât au général, qui commandera dans cette partie, la faculté de réunir ſes forces vers les points de la frontiere qui pourroient paroître les plus menacés.

Sur la demande qui m'en a été faite par le miniſtre de l'intérieur, j'ai propoſé au roi de retirer les troupes de ligne de la ville de Lyon, conformément au vœu de la municipalité de cette ville (1).

Cette meſure a paru dangereuſe aux per-

(1) Je ne pouvois m'en diſpenſer d'après la réquiſition qui m'étoit faite, & d'ailleurs M. de Wittgenſtein me demandoit auſſi de retirer le régiment qui étoit dans cette ville. (Page 16 de ſon mémoire.)

ſonnes qui doutent de l'attachement du peuple à la conſtitution, & de ſon amour pour les lois, gardiennes des propriétés; mais il m'eſt impoſſible de partager une telle crainte. C'eſt donc à la nation elle-même, qui a développé tant d'énergie, que les miniſtres du roi n'héſitent pas de ſe confier; & c'eſt, pour ainſi dire, par cette confiance extrême, qu'ils appellent tous les citoyens à partager leur reſponſabilité.

Je borne mes obſervations à demander à l'aſſemblée nationale de prendre en conſidération l'état du Midi, ſur ce qui a rapport à mon département, & je la prie d'obſerver, dans ſa ſageſſe, combien il eſt utile & néceſſaire d'y rétablir le calme ſans l'uſage des moyens militaires, ou du moins ſans que ces moyens ſoient les ſeuls qu'on emploie.

Diſcours de M. DE GRAVE, *miniſtre de la guerre, à la ſéance du 22 avril* 1792, *imprimé dans le Moniteur du 23 avril* 1792.

A mon avénement au miniſtere, la correſpondance de M. le miniſtre de l'intérieur m'a

prouvé que les environs d'Avignon étoient au moment de la guerre civile ; j'ai recommandé aux généraux de se conformer aux réquisitions des corps administratifs, & de ne négliger aucun moyen de rétablir la tranquillité ; je leur ai sur-tout recommandé d'employer ceux qui pouvoient tendre à concilier les esprits. Je n'ai retiré des départemens méridionaux que le régiment de la Marck (1), destiné à remplacer un régiment qui s'embarque, & un régiment de hussards. Sa situation militaire consiste dans toute la partie du Midi en quatre-vingt-dix-neuf bataillons & vingt-un escadrons. Toutes ces troupes sont placées depuis Bordeaux jusqu'à Grenoble ; les mouvemens qu'elles ont fait empêchent d'en connoître avec exactitude les différens emplacemens ; mais on peut assurer que le plus grand nombre est réuni dans les départemens les plus près d'Avignon, d'Arles & de Nîmes. Ces

(1) « Quant au régiment de la Marck, l'opinion m'a paru trop fortement prononcée contre lui pour ne pas me faire renoncer, dès mon arrivée, à le comprendre dans le rassemblement. Je vois avec beaucoup de satisfaction que vous vous proposez de le faire passer à la Rochelle ». (Pag. 30 du mémoire de M. de Wittgenstein.

troupes ont toujours dû agir ſuivant les réquiſitions des corps adminiſtratifs, judiciaires & municipaux.

Outre ces forces, conſiſtant en troupes de ligne, il a dû être aſſemblé par les généraux un nombre ſuffiſant de volontaires nationaux dans les environs d'Arles, conformément au décret du 14 mars 1792. M. de Wittgenſtein a commandé juſqu'à ce moment-ci en chef les troupes de toute cette partie de la France, & tout annonce qu'il s'y eſt conduit avec autant de prudence que d'exactitude, & qu'il y a contribué à arrêter les progrès des déſordres. Mais ce général m'ayant mandé, dans les premiers jours de ſon arrivée, que s'il n'étoit pas ſecondé, je pouvois regarder ſa lettre comme une démiſſion; & n'étant pas moi-même le maître des moyens ſecondaires à une ſi grande diſtance, perſuadé d'ailleurs que l'utilité publique exigeoit, dans le général, autant de patience que je lui connoiſſois de courage, j'ai propoſé au roi de ne pas laiſſer M. de Wittgenſtein dans une poſition où il pouvoit ſe croire contraint de renoncer au ſervice, & j'ai propoſé de lui rendre le commandement de la ſeconde diviſion, dans laquelle il avoit les ſuffrages de tous les citoyens & des corps adminiſtratifs.

Les officiers généraux employés maintenant dans le Midi, ſont M. Monteſquiou, commandant en chef, MM. Charton, Albignac, Anſelme, Barral, Geſſas, Boiſſeaux, Montgaillard, & Barbantane, maréchaux de camp. Je leur ai écrit de prendre les ordres de M. Monteſquiou, qui, dans ce moment, eſt en route pour ſe rendre au Pont-Saint-Eſprit, & de-là dans les poſtes où ſa préſence pourra être néceſſaire.

Les troupes de ligne qui ont eu ordre de ſe rendre dans le Midi, ſont le 10e, 23e, 35e, 50e, 101e régimens; le 12e a ordre de ſe rendre à l'armée de M. le maréchal Luckner, & le 19e de cavalerie retourne de même à ſon armée, qui recevra quatre bataillons de l'armée du centre, trois bataillons de l'intérieur, & un bataillon de chaſſeurs.

Il n'a donc été apporté aucun retard pour augmenter les forces du Midi. L'aſſemblée a pu en juger par les lettres de M. le maréchal de Luckner, & c'eſt parce que ſon armée étoit la plus rapprochée, que l'on en avoit pris les forces que les circonſtances rendoient néceſſaires, & qui auroient été le double du temps à arriver en partant des autres armées.

Cependant comme on ſe plaignoit encore

dans les différens départemens, de n'avoir pas assez de troupes de ligne, & voyant qu'on ne pouvoit, sans compromettre la sûreté de l'état, en tirer davantage des trois armées, j'ai cru utile de rappeler à tous les citoyens, dans mon discours à l'assemblée nationale, que la loi est à tous leur plus importante propriété, & qu'ils sont tous appelés à la défendre. J'ai voulu dire que de quelque parti que l'on soit, quelque opinion que l'on ait embrassée, rien ne justifie la violation des propriétés, rien n'autorise les actes de vengeance; car tous les bons citoyens doivent être justes, même envers ceux qui ont cessé de l'être. Telle a été mon opinion, tel a été le but que je me suis proposé. Je ne sais si je l'ai atteint, mais j'ai voulu dire aux auteurs du camp de Jalès que la force publique ne sera jamais employée pour renverser la constitution. J'ai voulu faire entendre à ceux qui pourroient désirer une seconde révolution pour produire une république fédérative, que la constitution est encore là qui les arrête, & que cette constitution, toute la nation a juré de la maintenir. Tels sont les principes qui ont dicté mon dernier discours. La tranquillité publique, le rétablissement de

252

l'ordre dans le Midi, la ceſſation des déval-tations qui doivent indigner tous les amis de la liberté, ſont les ſeuls objets que je me ſuis propoſés.

De l'imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine.